

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
Séance du 26 mars 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mars, à dix-neuf heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le dix-neuf deux mil vingt-cinq se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame Sylvianne TURCHETTI, Vice- Présidente du CCAS.

PRESENTS : Magali GUILLOT, Sylviane TURCHETTI, Murielle SALCEDO, Christiane GAUTHIER-MEYER, Corinne GALLIEN, Thierry VERGER, Jeannine LIABEU, Pascale HÉRAUD, Eliane PAVIOT, Edith BOUTILLIER.

ABSENTS : Cécile BRIEL donne pouvoir à Magali GUILLOT.

Secrétaire de séance : Christiane GAUTHIER-MEYER.

| |
|--|
| Nombre de membres en exercice : 17 Présents : 10 Votants : 11 |
|--|

**DEL 2025 05 : Rattrapage des reprises au compte de résultats 2024
(Voté à l'unanimité)**

Considérant que des omissions de subventions d'investissement ont été constatées sur l'exercices 2024 ;

Considérant qu'il convient de corriger ces erreurs sur exercice antérieur ;

Considérant l'avis n°2012-05 rendu le 18/10/2012 par le Conseil de normalisation des comptes publics qui préconise une correction d'erreur sur exercices antérieurs en situation nette, c'est-à-dire au sein du passif de haut de bilan, afin d'avoir un impact neutre sur le résultat de l'exercice en cours ;

Considérant que cette correction relève d'opérations d'ordre budgétaire via les comptes 13988, (subventions d'investissement inscrites au compte de résultat) et 10682 (Réserve affectée à l'investissement) ;

Considérant que les opérations à passer sur l'exercice 2025 sont les suivantes :

| Compte à débiter | Comptes à créditer | N° Inventaire | Désignation | Montant |
|------------------|--------------------|----------------|--|---------------|
| 13988 | 10682 | 90008130861411 | Subvention CARSAT 1 rénovation parc Résidence autonomie | 1 666.00€ |
| 13988 | 10682 | 90008248301611 | Subvention CARSAT 2 rénovation Parc Résidence Autonomie | 1 666.00 € |
| 13988 | 10682 | 90008356290011 | Subvention APICIL rénovation Parc Résidence Autonomie | 1 427.00€ |
| | | | TOTAL | 4 759€ |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rattrapage des amortissements par le biais des opérations figurant dans le tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre le 27 mars 2025

La secrétaire
Christiane GAUTHIER-MEYER



La Présidente du CCAS,
Magali GUILLOT

